

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 janvier 2017 portant délégation de compétence au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac pour déléguer l'exploitation de la liaison aérienne entre Brive et Paris (Orly)

NOR : DEVA1702843S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté, notamment les articles 16 et 17 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment l'article R. 330-7 ;

Vu le code des transports, notamment l'article L. 6412-4 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant les obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Brive et Paris (Orly) ;

Vu la demande du syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac,

Décide :

Article 1^{er}

La compétence pour déléguer l'exploitation de la liaison aérienne Brive-Paris (Orly), dans le cadre de l'article 17 du règlement (CE) n° 1008/2008 du 24 septembre 2008 susvisé, est déléguée au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac, représenté par son président.

Article 2

La présente délégation est valide jusqu'à l'échéance de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison aérienne Brive-Paris (Orly) conclue par le syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac, ou jusqu'au 5 juillet 2018, en l'absence de conclusion d'une convention de délégation de service public.

Article 3

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 30 janvier 2017.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
M. LAMALLE